

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ LAC ST-JEAN OUEST

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME DE LORETTE

Session ordinaire du 7 janvier 2019

Session régulière du Conseil municipal de Notre-Dame de Lorette, tenue le 7 janvier 2019, à 19 h 00 à la salle des délibérations du conseil municipal. Les conseillers suivants :

Sont présents : Mme Sonia Gauthier
 Mme Édith Lalancette
 M. André Côté

Sont absents : M. André Boillat
 Mme Lyna Bouchard
 Mme Louise de Launière

Formant quorum et siégeant sous la présidence du maire M. Daniel Tremblay.

Un citoyen est présent à la rencontre.

Résolution no 4112-01-19 Ajournement de séance

ATTENDU QUE la directrice générale est absence pour cause de maladie;

ATTENDU QUE selon l'article 154 du code municipal (C.27.1), toute séance peut être ajournée par le conseil à une autre heure du même jour ou à un jour subséquent, sans qu'il soit nécessaire de donner avis de l'ajournement aux membres qui n'étaient pas présents, sauf le cas de l'article 155.

IL EST PROPOSÉ PAR M. André Coté
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMENT

Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lorette décrète que la présente séance soit ajournée au lundi 14 janvier 2019 à la salle des délibérations du conseil municipal.

Période de questions

Aucune question n'est soulevée.

Résolution no 4113-01-19 Levée de la rencontre

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Sonia Gauthier
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Que la rencontre soit levée à dix-neuf heure vingt-cinq (19h10).

Daniel Tremblay
Maire

Valérie Tremblay
Directrice générale et secrétaire-trésorière